

Image not found or type unknown



Constitution de partie civile

Par **minneboomt**, le **01/03/2014** à **08:43**

Bonjour,rrnJe me suis portée "partie civile" dans une affaire d'escroquerie, un jugement a eu lieu le 23 octobre 2013, je n'ai pas pu me rendre à l'audience . N'ayant pas reçu au bout de trois mois, la copie du jugement, je me suis inquiétée . Le tribunal me répond que j'aurais dû me présenter " partie civile à l'instruction " , ce que je ne savais pas ;rnQuel est mon recours ?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]